

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents et représentés : 15

Compte rendu affiché le 07/07/2020

L'an deux mil vingt le trente juin, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 25/06/2020, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Patrice LACHENAL, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, adjoints, Vincent RONAT, Anne EYCHENNE, Raffaele SIBIO, Florian CHAYS, Cécile DUPARC, Philipp FUHRMANN, Céline TARDY, Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC, conseillers.

Procurations : David MERY à Michel MERMIN et Virginie MOURIER à Patrice LACHENAL.

A été nommé secrétaire : Florian CHAYS

1 – Intercommunalité :

Maison de Santé :

M. Florian BENOIT, Maire de Vulbens, a été élu Président du Syndicat du Pays du Vuache qui gère le projet de Maison de Santé.

Elections CCG :

Le bureau de la Communauté de Communes du Genevois sera mis en place le mercredi 8 juillet 2020. M. le Maire rappelle que le bureau est composé d'un président et de vice-présidents. Les commissions seront, quant à elles, constituées le lundi 20 juillet prochain.

2 – PLU :

Approbation du PLU :

M. le Maire explique que par jugement en date du 6 février 2020, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé la délibération du 30 novembre 2017 en tant que le document graphique et annexé ne traduit pas le choix de la commune d'étendre la zone UB côté sud de la parcelle 1409 au niveau du chemin de la Tassenière, et en tant qu'elle classe le secteur « Pré de Noverly » en zone 1Aub.

Suite à cette annulation partielle, la commune a décidé d'adopter une nouvelle délibération afin d'approuver la révision du PLU en y annexant un dossier rectifié suite à la modification du document graphique du règlement.

En effet, il a été jugé par la cour administrative d'appel de Nantes, qu'en cas d'annulation partielle d'un PLU, la commune peut se limiter, pour l'exécution du jugement, à adopter une délibération procédant à un nouveau classement des parcelles concernées, sans être tenue de reprendre l'ensemble de la procédure prévue par les articles L. 153-11 à L. 153-19 du code de l'urbanisme (CAA de Nantes, 9 janvier 2017, n°16NT02103).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le document graphique du règlement comme suit :

- Le secteur « Pré de Noverly » est classé en A,

- La zone UB est étendue côté sud de la parcelle 1409 au niveau du chemin de la Tassenière, Les autres documents constitutifs du dossier de PLU sont mis en cohérence avec la modification du document graphique.

3. Urbanisme :

Permis de construire :

- PC LEDUC/COSTE : Au Long Perrier - Lotissement Les Frênes - Construction d'une maison individuelle. Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC SARL DDI : Route d'Epagny – Construction de deux villas jumelées et d'une maison individuelle - La commission urbanisme émet beaucoup de réserves sur ce projet qui présente de nombreux manques et d'anomalies. La décision sera prise par le service instructeur.
- PC VERSOLATTO/MERMIER : Route d'Epagny – Construction d'une maison individuelle - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC SAUTIER/LAPUJADE : Mont-Sion – Transformation d'une ancienne ferme en logements et bureau - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Certificats d'urbanisme :

- Me PISSARD : Vigny – Vente B 1766,1893, 1891 et 347
- M. BOSSAY : Chemin de Fontanille – CU opérationnel B 1409, 1411 et 1413
- Me DE GRUTTOLA : Vigny - Vente B 1762, 1767, 1771, 1773 et 1775

Déclarations préalables :

- ORTIZ Frédéric : 49 Route du Champ à la Moine - Installation panneaux photovoltaïques sur toiture d'une surface de 16 m²— Avis favorable.
- M'SIMBONA Sandra : 143 Chemin du Sojard - Construction d'un abri de jardin de 16,80 m² - Avis favorable.
- AUGUSTO DA SILVA Natalia : 245 Route du Long Perrier - Construction d'un mur de soutènement. La commission urbanisme souhaite des renseignements complémentaires, un courrier sera transmis en ce sens.

4. Travaux :

La commission s'est réunie le 19 juin pour faire un bilan des travaux en cours :

- Réfection des chemins des Mules et du Mont-Sion (entreprise BESSON).
- Salle des fêtes/caveau : remplacement de l'armoire électrique et remplacement des chenaux.
- Salle du caveau : remplacement de la cuisinière, insonorisation de la salle par la pose de rideaux.
- Achats d'un tracteur : 73 600 € TTC et d'une faucheuse débroussailleuse : 22 720 € HT.

5. Environnement :

➤ Projets / à l'étude :

- Formation des agents techniques selon l'Agenda 21.
- Arrosage des plantes avec l'eau des sources.

- Désherbage du cimetière : volonté de limiter l'utilisation de produits chimiques pour un arrêt total à terme – privilégier le désherbage manuel.
- Gestion du tri des déchets dans les projets de constructions
- Création d'une aire de compostage
- Epagny : Une haie protégée a été partiellement abbatue dans une propriété privée. Le conseil municipal souhaite une revégétalisation du site avec la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales afin de recréer une ripisylve utile et efficace. La commune se décharge de toute responsabilité en cas de glissement de terrain, inondation liés à cet abattage abusif ...Un courrier sera fait en ce sens aux propriétaires.

6. Scolaire :

Le Comité syndical s'est réuni le 17 juin dernier est a élu, Michel MERMIN, Président et Béatrice FOL Vice-Présidente du SIVU des écoles de Jonzier-Savigny.

Effectifs rentrée 2020 estimés à 233 élèves.

Une ouverture de classe est envisagée mais la décision sera prise par l'Inspection académique seulement dans le cours de la première semaine de septembre.

7. Divers :

Emploi été : Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la création d'un poste saisonnier à temps complet du 6 juillet au 7 août 2020.

Contentieux BELIN : La procédure, à l'encontre de la Commune, engagée par les anciens gérants de l'auberge communale a pris fin par décision du Tribunal de Grande Instance de Thonon les Bains le 8 juin dernier. La Tribunal a donné raison à la Commune. M. et Mme BELIN ont été condamnés à verser 1 000 € à la commune au titre des frais engagés dans le cadre de cette procédure.

8. Communication :

Panneau lumineux : Des devis ont été demandés pour son installation dans le chef-lieu.

Site internet : La mise à jour sera faite par les membres de la commission communication. Une formation sera nécessaire pour cette gestion.

Jonzier-info : Il est envisagé d'acquérir le logiciel In Design pour la confection du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,
M. MERMIN *signé***